



**LA FONTAINE SAINT MARTIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 Mai 2016**

COMPTE-RENDU sommaire de la séance du 31 Mai 2016 à 20h30.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sur convocation de M. Christophe LIBERT, Maire.

Etaients présents : M. Christophe LIBERT, M. Dominique COLOMBEL, M. Jacques AUBRETON, Mme Fabienne BRETIGNOL, M. Juan DE LA HORRA, M. Christophe DUPONT, Mme Marie GROULT, Mme Inès DURAND-GASSELIN, Mme Christiane MEACCI, M. Olivier GALERAN, Mme Françoise BOUGARD.

Absents excusés: Mme Aby SCHAFFER, M. Didier GOUESSE, Mme Laurence HORY, M. Eric BEDOUET.

A été nommé secrétaire de séance : Mme Marie GROULT

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour:

Ordre du jour :

- Délibération concernant le changement de l'avocat défendant les intérêts de la commune dans le cadre du recours engagé auprès du Tribunal Administratif de Nantes pour contestation de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'une carrière à Courcelles la Forêt
- Délibération concernant les travaux de rénovation extérieure de la classe
- Avis du Conseil Municipal sur l'arrêté de projet de périmètre relatif à la fusion de la CDC Aune et Loir, de la CDC du Bassin Ludois et de la CDC du canton de Pontvallain
- Délibération pour le choix d'un fournisseur de gaz
- Budget annexe pour le lotissement Louis Simon
- Avis sur la remise en état du site, lors de l'arrêt définitif du parc éolien, sur la commune de La Fontaine Saint Martin
- Information sur le FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe)
- Mise en place d'une étagère à la mairie
- Information sur le séjour des élèves en classe découverte
- Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Christophe LIBERT.

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 26 avril 2016 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Changement de l'avocat défendant les intérêts de la commune dans le cadre du recours engagé auprès du Tribunal Administratif de Nantes pour contestation de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'une carrière à Courcelles la Forêt

Vu la délibération du conseil municipal n°11 2015 du 9 mars 2015 relative à la défense des intérêts de la commune dans le cadre de sa requête présentée contre l'arrêté préfectoral 2014 035-0027 du 17 février 2014 devant le Tribunal administratif de Nantes,

Considérant qu'à la suite de son départ en retraite, il y a lieu de remplacer l'avocate qui défendait la commune dans cette instance - Me Mireille HAY, SCP d'avocats, 1 rue du 33è mobiles CS 21508 Le Mans,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

• Autorise Monsieur le Maire à ester en justice en vue de contester l'arrêté préfectoral 2014 035-0027 du 17 février 2014 par lequel le Préfet de la Sarthe a donné un avis favorable à l'exploitation d'une carrière de sable située au lieu-dit La Lande sur la commune de Courcelles la Forêt dans la requête 1501460 introduite devant le tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette.

• Désigne Me Grégory VILLEMONT, SCP d'avocats, 1 rue du 33è mobiles CS 21508 Le Mans, pour la défense de la commune dans cette instance.

Travaux de rénovation extérieure de la classe

Vu la délibération du conseil municipal n° 52 2014 du 28 avril 2014, relative à l'approbation de la rénovation extérieure d'une classe,

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation extérieure de la classe située dans la cour de l'école, 2 rue principale, selon la procédure adaptée prévue par le code des marchés publics, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 8 juillet 2014.

Une analyse des offres a été effectuée par le cabinet d'architecte CORVAISIER, 6 rue Brasseur à La Flèche, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre.

Au regard de l'analyse faite par le cabinet CORVAISIER, Monsieur le Maire présente les différentes entreprises ainsi que leur devis et propose de retenir les offres listées ci-après :

N° du Lot	Intitulé	Entreprises	Montant HT
1	Gros œuvre, enduits	SARL BOUTTIER Père et Fils Saint Jean de la Motte	23 698,09€
2	Charpente, couverture, zingueries	Bernard JEANNE CHARPENTE La Fontaine Saint Martin	18 456,83€
3	Menuiseries extérieures aluminium	Eurl Jacky BOULIDARD Cérans-Fouletourte	2 390,00€
4	Peintures	BOULFRAY SAS La Flèche	4 092,14€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix POUR,

Décide de retenir les offres ci-dessus détaillées pour un montant total de 48 637,06€ H.T.

Avis du Conseil Municipal sur l'arrêté de projet de périmètre relatif à la fusion de la CDC Aune et Loir, de la CDC du Bassin Ludois et de la CDC du canton de Pontvallain

L'arrêté n°DIRCOL 2016-0107 du 29 avril 2016 portant sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté de communes Aune et Loir, de la communauté de communes du Bassin Ludois et de la communauté de communes du canton de Pontvallain fixe la fusion comme suit :

• Communauté de Communes Aune et Loir :

Aubigné-Racan
Coulongé
Mayet
Sarcé
Vaas
Verneil le Chétif

• Communauté de Communes du Bassin Ludois :

Chenu
Dissé-sous-le-Lude
La Bruère sur-Loir
La Chapelle aux Choux
Le Lude
Luché-Pringé
Saint-Germain-d'Arcé
Savigné-sous-le-Lude

•Communauté de Communes du Canton de Pontvallain :

Cérans-Fouilletourte
Château-l'Hermitage
La Fontaine -Saint- Martin
Mansigné
Oizé
Pontvallain
Requeil
Saint-Jean-de-la-Motte
Yvré-le-Pôlin

Madame la Préfète demande à Monsieur le Maire de bien vouloir soumettre au conseil municipal, pour avis, le projet de schéma adressé à la collectivité.

A défaut de délibération dans le délai de 75 jours à compter du 3 mai 2016, soit le 18 juillet 2016 inclus, l'avis de la collectivité sera réputé favorable.

-Considérant la délibération du conseil municipal n°49 2015 du 8 septembre 2015 relative au vœu de quitter la communauté de communes du Canton de Pontvallain et de rejoindre la communauté de communes du Pays Fléchois,

-Considérant la délibération du conseil municipal n°65 2015 du 27 octobre 2015 relative à l'avis sur le projet du SDCI,

-Considérant la délibération du conseil municipal n°24 2016 du 15 mars 2016 relative à la demande de retrait de la commune de la communauté de communes du Canton de Pontvallain et relative à l'adhésion de la commune à la communauté de communes du Pays Fléchois,

-Considérant la délibération du conseil municipal n°25 2016 du 26 avril 2016 relative à la procédure dérogatoire de retrait d'une commune d'une communauté de communes,

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable au projet de périmètre relatif à la fusion de la Communauté de Communes Aune et Loir, de la Communauté de Communes du Bassin Ludois et la Communauté de Communes du canton de Pontvallain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 14 voix POUR,

Emet un avis défavorable au projet de périmètre relatif à la fusion de la Communauté de Communes Aune et Loir, de la Communauté du Bassin Ludois et la Communauté de Communes du canton de Pontvallain.

Contrat Fournisseur de gaz

M. le Maire propose au conseil municipal de souscrire un contrat de fourniture de gaz avec Antargaz au prix de 750€ HT/Tonne, le prix du fournisseur actuel étant de 1000€ HT/Tonne.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Budget annexe pour le lotissement Louis Simon

M. COLOMBEL donne lecture au conseil municipal des dépenses et recettes prévisionnelles du budget annexe lotissement Louis Simon :

Dépenses section de fonctionnement :52720€ HT

Recettes section de fonctionnement :106900€HT

Le vote du budget aura lieu lors d'une prochaine séance, tous les montants n'étant pas définis.

Avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien sur la commune de La Fontaine Saint Martin

Dans le cadre de la réalisation du projet éolien sur les communes de Saint Jean de la Motte et La Fontaine Saint Martin,

le conseil municipal autorise M. le Maire à signer un avis pour la société VSB énergies nouvelles, relatif à la constitution d'une garantie financière qui permettra de couvrir, à l'arrêt définitif du parc éolien les opérations de démantèlement et de remise en état du site (comprenant le démantèlement total des éoliennes, l'excavation des fondations, la remise en état des terrains et les chemins d'accès avec l'accord du propriétaire privé).

Information sur le FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est proposé à la commune de signer une convention avec la Fédération Départementale de Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe. D'autre part, deux cages doivent être achetées dans le cadre de la lutte des ragondins et rats musqués. Un piégeur sera désigné par M. le Maire.

Mise en place d'une étagère à la mairie

Une étagère doit être mise en place prochainement à la mairie pour y ranger les publicités et prospectus à la disposition du public.

Information sur le séjour des élèves en classe découverte

Mme Bretignol informe le conseil municipal que le séjour des élèves en classe découverte à la Tranche sur mer s'est bien déroulé (9 au 13 mai 2016). Les enfants ont apprécié leurs activités et remercient le conseil municipal de sa contribution à ce séjour.

Questions diverses

Schéma numérique

M. le Maire donne le compte rendu au conseil municipal de sa dernière réunion sur l'aménagement numérique de notre territoire. L'installation de la fibre a été décidée par la communauté de communes sur notre territoire dès 2016. La Fontaine Saint Martin fait partie de la première phase d'installation, les travaux devraient débuter en 2017. Les premières prises devraient être installées dans le bourg, puis progressivement dans le reste de la commune.

Une réunion publique est programmée à Oizé- 18h30- le 27 juin prochain afin d'expliquer à la population le programme d'installation de la fibre optique sur notre territoire.

SCOT

Le SCOT arrive à la phase de Document d'Orientation et Objectifs (mise en œuvre concrète du PADD). Les ateliers de travail sur l'habitat ont eu lieu. Les élus de La Fontaine Saint Martin ont fait de nombreuses observations suite au débat du 26 avril 2016, lors du dernier conseil municipal.

Afin de pérenniser la vie dans nos villages, le conseil municipal doit être vigilant sur toutes les décisions qui seront prises et être réactif afin de faire bouger les lignes rapidement si les intérêts du village ne sont pas respectés.

Matériel de voirie

La débroussailleuse en panne doit être remise en état en fin de semaine.

Entretien embauche

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu plusieurs candidatures pour l'emploi d'un agent technique à pourvoir au 1^{er} septembre prochain. Les entretiens d'embauche débuteront vendredi 27 juin 2016.